Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 46 (1917)

Heft: 15

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sommaire du N° de juillet 1917 : *Etudes ornithologiques :* Un désastre. — *Protection :* L'assèchement de la plaine du Rhône dans ses rapports avec l'ornithologie et la protection des oiseaux. — Comment favoriser la nidification. — *Calendrier ornithologique.* — Assemblée générale de la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux.

* * *

Christophe Uyrop, professeur à l'Université de Copenhague, *L'arrestation des professeurs belges et l'Université de Gand.* Un conflit entre la force et le droit. Une réponse à la légation allemande de Stockholm. Traduit du danois par Emmanuel Philipot. Avec neuf illustrations hors texte. In-12 de 85 pages, Librairie Payot & Cie, rue du Bourg, Lausanne.

Récit intéressant d'un conflit qui concerne l'enseignement public en Belgique et dont les journaux ont beaucoup parlé.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — A la suite des derniers examens, la commission cantonale des études, dans sa séance de samedi, 28 juillet, a délivré les brevets de capacité suivants pour l'enseignement primaire :

Du Ier degré : à MM. Maxime Andrey, de Plasselb ; Jean Berset, d'Autigny ; Louis Maillard, de Siviriez ; Gottlieb Eugster, de Trogen ; Bernard Rappo, de Guin ; Alphonse Roggo, de Guin ; Mlles Julia Berthet, de Bulle ; Jeanne Bongard, de Praroman ; Marguerite Bossel, de Fiaugères ; Joséphine Cériani, de Varese (Lombardie) ; Jeanne Chabran, de Marseille ; Thérèse Ciana, de Croy (Vaud) ; Julia Comte, de Genève ; Ida Cosandey, de Siviriez ; Sophie Currat, de Grandvillard ; Anna Hœss, d'Immenstadt (Bavière) ; Alice Jordan, de Domdidier ; Adèle Joye, de Prez-vers-Noréaz ; Hélène Kühling, de Gundheim (Hesse) ; Marie-Louise Marmillod, de Bulle ; Gertrude Müller, de Hirschthal (Argovie) ; Célina Schuler, de La Corbaz ; Germaine Torche, de Cheiry.

Du IIme degré : à MM. Joseph Cotting, de Sales (Sarine) ; Emile Tinguely, de Marsens ; Gustave Vauthey, de Remaufens ; Georges Voirol, de Genevez ; Léon Wicht, de Senèdes ; Adolphe Aebischer, de Tavel ; Germain Kolly, de St-Sylvestre ; Victor Tinguely, de Dirlaret ; Mlles Blanche Repond, de Villarvolard ; Dina Schelhaas, de Wertheim (Bade).

Du IIIme degré : à MM. Julien Barby, d'Assens (Vaud) ; Cyprien Sudan, de Chavannes-les-Forts ; Paul-Victor Boymond, de Thairy (Haute-Savoie) ; Mme Elisabeth Duda, de Rosdzin-Schoppnitz (Silésie).

Brevets de maîtresses d'ouvrages manuels : à Mlles Emma Jorand, de Billens ; Eugénie Page, de Neyruz ; Mathilde Savoy, d'Attalens ; Olga Zoppi, d'Airolo ; Catherine Doppler, de Bættwyl (Soleure).

Suisse. — A l'occasion d'une réunion des présidents des sections du Schweizerischer Lehrerverein, le Bureau de cette puissante association avait invité les sociétés pédagogiques de la Suisse romande et de la Suisse italienne à envoyer des délégués à cette assemblée, à l'ordre du jour de laquelle figurait un examen de la situation matérielle du corps enseignant suisse. Cette séance, présidée par M. le conseiller national Fritschi, a eu lieu le 7 juillet, à Zurich. Le Bureau de la S. P. R. y avait délégué MM. Hoffmann, président central, et Briod, rédacteur ; le Tessin était également représenté, ainsi que la plupart des associations cantonales de la Suisse allemande.

Les renseignements donnés par la plupart des assistants témoignent de la gravité de la situation. Au Tessin tout particulièrement, les maigres allocations consenties par l'Etat sont loin de suppléer à l'insuffisance navrante des traitements. Il y a vingt ans, le 50 % des membres du corps enseignant de ce canton étaient des instituteurs ; maintenant ceux-ci n'en forment plus que le 30 % ; on peut prévoir le moment où ils disparaîtront totalement, un grand nombre d'entre eux délaissant, en faveur du commerce ou de l'industrie, une vocation qui ne nourrit plus son homme et ne permet pas l'entretien d'une famille.

Pour les cantons de langue allemande, les rapports des délégués d'Appenzell, des Grisons, de Schwyz et d'Argovie ont dépeint une situation particulièrement sombre. Elle s'aggrave pour ces cantons d'un pléthore d'instituteurs qui s'explique différemment pour chacun d'eux. Aux Grisons, l'instituteur peut parfaire son traitement par un travail accessoire accompli pendant les six mois de vacances que lui vaut la loi de ce canton ; mais le travail accepté par eux est souvent peu digne d'une vocation qui devrait absorber toute la pensée de celui qui s'y voue.

Le délégué appenzellois s'est plaint vivement de ce que de nombreux instituteurs grisons passent les épreuves du brevet à Kreuzlingen, et de ce que le diplôme ainsi obtenu leur donne accès à l'enseignement dans les écoles appenzelloises, où ils viennent combler des vides qui, sans cela, obligeraient les autorités de ce canton à faire à leur corps enseignant une position meilleure. La même plainte est formulée, du reste, à l'égard de diverses écoles normales qui se

montrent trop indulgentes dans les admissions, et contribuent à créer un prolétariat des instituteurs, tout en rabaissant d'une manière fâcheuse le niveau intellectuel de notre profession.

Les deux délégués romands ont rendu compte des mesures prises dans les cantons de langue française, ainsi que des projets en cours. De plus, M. Hoffmann s'est félicité tout particulièrement de l'occasion qui lui était donnée de saluer, au nom de ses collègues romands, les délégués des autres associations pédagogiques suisses, et de les assurer de nos sentiments unanimes d'amitié confédérale et de solidarité professionnelle.

La discussion qui a suivi a démontré clairement que si l'esprit suranné qui préside à la législation scolaire de la plupart de nos cantons ne fait pas place à une conception plus élevée du rôle de l'école dans une démocratie et de la situation qui doit être faite aux hommes qui se vouent à l'éducation publique, c'en sera fait à bref délai du renom que l'école populaire suisse s'est acquis dans le monde. Il faut arracher l'instituteur à la dépendance matérielle où il se trouve à l'égard d'autorités locales souvent inintelligentes ; il faut faire de lui un fonctionnaire considéré parce que bien rétribué, non seulement à cause du préjugé populaire qui juge de la valeur d'un homme au prorata de son revenu, mais parce que c'est l'existence même de toute une institution, de tout un corps auquel le pays a tant de sujets d'être reconnaissant, qui est en jeu. *L'Educateur.*

France. — Chacun sait avec quelles difficultés les classes se maintiennent depuis le début de la trop longue guerre que nous subissons. Là, l'instituteur est mobilisé et des suppléantes assurent tant bien que mal le service ; ailleurs, l'institutrice a réuni garçons et filles et fait, dans un local insuffisant, la classe à cinquante enfants de cinq à treize ans. Quand l'instituteur n'est pas mobilisé, il est presque toujours secrétaire de mairie et débordé par une « paperasse » sans cesse grandissante. La fréquentation se ressent du désordre général, de l'absence des pères de famille, des décès... Les maîtres les plus dévoués ne peuvent maintenir l'ordre dans leurs classes qu'en simplifiant bien des enseignements, en économisant tous les instants et même les cahiers dont le prix augmente en même temps qu'il devient difficile de se les procurer.

L'école en Alsace reconquise. — L'étendue des territoires qui restent à conquérir en Alsace est considérable en comparaison de ceux que nos armées ont déjà délivrés. Mais, dès à présent, les écoles sont réorganisées à la française, dans la vallée de la Thur et de la Doller.

Il s'agit de quatre-vingt-neuf écoles avec un personnel enseignant comprenant 113 institutrices et 99 instituteurs, soit au total 212 maîtres et maîtresses, et de 8,391 élèves. Si nous ajoutons à ces 8,391 élèves les 3,532 adolescents fréquentant les cours d'adultes, nous obtenons un total de 11,923 enfants et jeunes gens que la France a pris sous sa tutelle, à qui elle dispense les bienfaits de sa civilisation. Ce chiffre serait encore plus élevé si nous tenions compte des colonies scolaires de réfugiés alsaciens établies à l'intérieur, comme celles de Zainvillers, de la Bresse, du val d'Ajol, de Cornimont, de Giromagny, de la Puix-Giromagny, de la région de Faucogney et de celle qui s'étend à l'ouest de Montbéliard, de Montbrison, du contingent alsacien de l'école des apprentis mécaniciens de Lorient (environ 90 élèves) et des élèves-maîtres alsaciens suivant les cours de l'école normale d'instituteurs de Privas... *(Journal des Instituteurs.)*

AVIS

Examens de renouvellement des brevets de capacité

Comme l'annonce la *Feuille officielle*, ces examens auront lieu, au Lycée de Fribourg, chaque jour dès les 8 heures du matin, les lundi, mardi et mercredi 17, 18 et 19 septembre prochains. Les intéressés sont priés de ne pas perdre de vue que ces épreuves sont obligatoires et qu'aucun brevet définitif n'est octroyé, quel que soit le nombre des années de fonctions, sans que les examens aient été subis au moins une fois.

Nous rappelons aux membres du corps enseignant les points suivants :

1° Les œuvres littéraires à l'étude pour cette année sont : *Chénier, poésies choisies, études littéraires et notes*, par Beck de Fouquières, chez Delagrave ; *Louis Veuillot, Pèlerinages en Suisse*, chez Mame & fils, Tours. (Ces deux ouvrages sont en vente à la Librairie Saint-Paul) ;

2° L'étude de la grammaire historique proprement dite a été remplacée par celle de la grammaire développée selon le manuel *Maquet et Flot, 3me degré, Cours de langue française, grammaire*, chez Hachette ;

3° Enfin, pour les institutrices, le programme d'histoire comprend, en plus du programme complet de l'histoire de la Suisse, l'étude des temps modernes et de la période contemporaine, selon programme des examens, 2 alinéas de la page 25. *La Direction de l'Instruction publique.*

Fribourg, le 30 juillet 1917.